

SYNDICAT MIXTE DU SCOT CŒUR DU FAUCIGNY

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL

Du Mercredi 2 Décembre 2020

Bonneville

SOMMAIRE

Approbation du Compte-rendu de la dernière séance

Ordre du jour

Communication

Présentation des travaux du conseil participatif
Point sur l'élargissement de périmètre
Schéma Régional des Carrières et ISDI
Préparation des séminaires SCoT

Délibérations

1. Budget Primitif 2021
2. Clef de répartition 2021
3. Date et lieu du prochain conseil

Questions orales

L'an deux mille vingt, le deux décembre, à dix-neuf heures trente, le comité syndical s'est réuni en séance ordinaire et publique, à Bonneville, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Président.

Date de convocation	: le 26 Novembre 2020
Nombre de délégués en exercice	: 57 / Quorum 29
Nombre de délégués présents	: 52
Nombre de délégués donnant pouvoir	: 1
Nombre de délégués votants	: 53

Présents : Mesdames/Messieurs : Alain BARALE, Daniel BARBIER, Marie-Françoise BAUD, Julien GAMBARINI, Laurent BELLINI, Joël BUCHACA, Régis LAMURE, Pierre CHAUTEMPS, Patricia DEAGE, Arnaud DESBIOLLES, Laurent DESBIOLLES, Jean-Pierre DELAVOET, Patrice DOMPMARTIN, Denis DUFOURD, Laurent FAVRE, Bruno FOREL, Christophe FOURNIER, Jacky GAVARD, Barthélémy GONZALEZ RODRIGUEZ, Gianni GUERINI, Sébastien JAVOGUES, Mathieu CLERC, Dimitri RIVOLET, Vincent LETONDAL, Jean-Paul MALLINJOURD, Claude MARIOTTI, Yves MASSAROTTI, Régine MAYORAZ, Christel TARDY, Marie-Laure MEYER, Luc PATOIS, Nadine PERINET, Christophe PERY, Dominique PITTET, Pascal POCHAT-BARON, André PUGIN, Régine REMILLON, Daniel REVUZ, Christian RAIMBAULT, Isabelle ROGUET, Aurélie SAGE, Fabienne SCHERRER, Caroline PERRIN GOTRA, Patricia BALLARA, Antoine VALENTIN, Stéphane VALLI, Laurent VALLIER, Annick VAZQUEZ YANEZ, Jocelyne VELAT, Aline WATT CHEVALLIER, David YANEZ REY.

Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames/Messieurs : Chantal BEL

Délégué(e)s donnant pouvoir : Christel PETEX à Sébastien JAVOGUES

Assistent : Philippe DONCHE, Paul CHENEVAL, Sophie BIOLLUZ, Jean-Louis TEMIL, Francis GOY, Danielle ANDREOLI-GRILLET

Monsieur David YANEZ REY, est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président constate que le Quorum est atteint et ouvre la réunion du Comité Syndical à 19 h 15.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE DU SYNDICAT

Le compte rendu de la séance du comité syndicat en date du 14 Octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATION

1. Mot d'introduction :

Stéphane Valli, maire de Bonneville, ouvre la séance. Il est heureux d'accueillir le comité syndical dans cette salle de l'Agora. Il regrette de ne pas pouvoir proposer un moment de convivialité à l'issue du comité syndical en raison du respect des gestes barrières. Il remercie la presse locale d'être présente.

I : Présentation des travaux du conseil participatif

Bruno FOREL précise que suite à une réunion publique (Vougy le 24 Octobre 2019) nous avons eu la désagréable surprise d'avoir peu de citoyens présents et au lieu de dérouler les choses nous avons demandé aux citoyens pourquoi ce manque de motivation. Les citoyens présents ont proposé de se mobiliser. Nous avons fondé un conseil participatif aidé dans l'organisation par les techniciens du SCoT. Ils ont travaillé et remis un 1er document dont ils ont fait la présentation en bureau du SCoT. Il leur a été proposé de vous envoyer ce document et il sera déposé sur le site internet à la rubrique « participation » et déposé au registre de la concertation afin de construire notre document de planification avec le regard des citoyens.

Ce document montre beaucoup d'attentes et nous n'aurons pas toujours les moyens de répondre.

Christophe PERY est favorable à cette démarche qu'il a aussi mise en place sur sa commune (Marignier) au travers d'un conseil citoyen consultatif. L'objectif est de permettre le recueil de propositions tout en précisant que toutes les propositions ne pourront être prises en compte et ainsi éviter des écueils comme la frustration.

Bruno FOREL admet la nécessité de donner un cadre. Dans leur première étape de travail, les citoyens ont souhaité se détacher du formalisme du document de planification. Dans cette seconde étape, comme nous partageons et porterons largement leurs préoccupations, nous devons mettre en place un processus itératif. Nous nous inscrivons dans un lien logique afin

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 2 DECEMBRE 2020

Syndicat Mixte du SCoT Cœur du Faucigny

Siège : 44 Place du Village - 74130 FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Saillet – 74250 FILLINGES

contact@coeurdufaucigny.com

de s'assurer que ce que l'on fait n'est pas à côté de ce que les citoyens attendent.

Fabienne Scherrer : propose de poursuivre la démarche en leur fournissant aux membres du conseil participatif des documents en amont des ateliers.

Bruno FOREL indique que les informations et les connaissances issues du diagnostic et des enjeux dont le SCoT dispose sont en ligne et rappelle toutefois, que l'approche souhaitée par les citoyens était de faire par eux-mêmes. Aujourd'hui, il y a un groupe de citoyens prêts à poursuivre, nous les encourageons dans cette démarche.

II. Point sur l'élargissement de périmètre

Bruno FOREL expose la démarche des élus du bureau pour engager l'intégration du Pays Rochois dans le périmètre du SCoT. Nous avons des préoccupations partagées avec le territoire de la CCPR. Nous avons proposé au Président de la communauté de communes du Pays Rochois de se rencontrer (Stéphane VALLI, Sébastien JAVOQUES, Fabienne SCHERRER) et de discuter. Lors de cette rencontre, Monsieur Jean Claude Georget – Maire de La Roche Sur Foron et Président de la CCPR a affirmé son objectif stratégique de rejoindre le périmètre d'un futur SCoT élargi porté par le Pôle Métropolitain du Genevois français (PMGF) et ne souhaite pas répondre favorablement à l'opportunité d'intégrer le Cœur du Faucigny. Nous avons acté cette volonté de ne pas rejoindre notre démarche toutefois, nous pourrions envisager une relation privilégiée d'échanges pour ne pas contredire les intérêts du Pays Rochois et ménager notamment les intérêts des territoires qui en sont limitrophes. Pour formaliser nos demandes et propositions un courrier a donc été adressé à la CCPR en date du 9 Novembre 2020. A ce jour, nous n'avons pas reçu de réponse.

Sébastien JAVOQUES a également fait une proposition de travail collaboratif en démontrant que les bassins de vie, d'emploi, de commerce, de mobilité, de la communauté de communes Arve et Salève se tournent vers le Pays Rochois et réciproquement, qu'il y a un territoire aux préoccupations communes. La position de Monsieur Jean Claude Georget semble ferme préférant s'investir sur périmètre plus large comme celui du bassin d'emploi du Grand Genève.

Stéphane VALLI regrette cette décision du Pays Rochois de ne pas intégrer notre territoire en attendant qu'un SCoT plus large se fasse un jour. Notre démarche n'est pas antagoniste à l'élargissement jusqu'au pôle. Nous respectons le choix de notre collègue et de son approche. Nous souhaitons les inciter à venir autour de la table et à suivre nos travaux. Notre démarche se veut constructive ainsi nous pourrions éventuellement passer à une démarche

plus globale par la suite. Nous avons des réflexions communes sur le transport, sur les questions environnementales, ...

III. Schéma Régional des Carrières et ISDI

Un schéma de carrière est en cours d'écriture par la DREAL. Il a vocation à fixer le cadre pour une durée de 12 ans.

L'article R.515-4 du code de l'environnement dispose que les EPCI, en particulier les schémas de cohérence territoriaux (SCoT), sont saisis pour avis sur certains points figurant ci-dessous du projet de schéma régional des carrières (SRC) :

- conditions générales d'implantation des carrières ;
- gisements d'intérêt régional et national ;
- objectifs, orientations et mesures ;
- modalités de suivi et d'élaboration du schéma.

Le Préfet de Région sollicite donc l'avis des SCoT sur le Schéma et en cascade, s'il le souhaite, celui des communes concernées. Nous avons jusqu'au 15 Janvier pour émettre un avis.

Sébastien JAVOGUES rappelle l'intérêt de rencontrer les élus du territoire et de leurs techniciens pour collecter des données objectives.

Bruno FOREL souligne l'intérêt de parler avec nos voisins des questions d'extractions de matériaux et de création de plate-forme. Il rappelle les enjeux environnementaux d'une telle démarche dans un contexte de gestion du plan de protection atmosphère (PPA) et en particulier de la réflexion à engager sur les installations de stockage de déchets inertes (ISDI). Il expose la possibilité de travailler cette question dans le cadre des travaux du SCoT en collaboration avec les communes intéressées et la profession.

Des cartes repérant les espaces réhabilités et de sensibilités majeures sont présentées. Elles peuvent être transmises à une échelle plus fine aux communes intéressées.

Bruno FOREL précise que le SRC va fixer des règles communes mais que l'on peut se saisir de ces questions pour apporter des réponses au niveau du SCoT ; nous déciderons dans l'écriture du SCoT jusqu'où réglementer. Nous construisons, nous avons besoin de matériaux et d'installations de traitement/stockage. Répondre à la question de ce que l'on fait des matériaux que l'on extrait (produit) lors des travaux, aménagements est donc primordial.

Christophe PERY indique que dans nos intercommunalités, il faut prévoir des ISDI pour répondre à cette problématique et qu'ensuite il s'agira de décliner ces projets dans les volets réglementaires de nos PLU

Claude MARIOTTI s'interroge sur les fins d'exploitations ?

Bruno FOREL reconnaît le besoin de connaître les attentes des carriers, savoir s'ils vont renouveler leur demande d'exploitation ou arrêter ; et si les activités se poursuivent. Un dialogue sera donc instauré avec les carriers en amont.

Julien GAMBARINI : sur la commune de Mégevette, il existe une carrière ancienne située dans un ENS. Pourrait-elle être remise en exploitation ?

Guillaume DEGIULI mentionne que les espaces naturels sensibles sont identifiées en zone de sensibilité rédhibitoire où l'extraction est interdite donc il n'y aura pas de remise en exploitation possible.

IV. Préparation des séminaires SCoT

Bruno FOREL retrace les travaux de la mandature précédente qui a fait le choix de rédiger une 1ere base de travail : un PADD que la nouvelle mandature amendera ou réécrira. Des mini-séminaires vont donc être organisés en ce sens afin de partager et requestionner le PADD (futur Projet d'Aménagement Stratégique). Il s'agira par ailleurs de définir les prochaines modalités de travail du SCoT. 3 séminaires seront organisés autour des 3 Piliers du SCoT modernisés :

Un séminaire autour du Pilier I : Activités économiques, artisanales, commerciales, agricoles et forestières, Tourisme

Un séminaire autour du Pilier II : Offre de logement et d'habitat renouvelée, implantation des grands équipements et services, organisation des mobilités

Un séminaire autour du Pilier III : Transition écologique et énergétique, valorisation des paysages, objectifs chiffrés de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

Ces mini séminaires sont ouverts à l'ensemble des élus du territoire et se décomposeront de la façon suivante.

Une première partie de présentation de ce qu'est l'outil SCoT, le PADD et sa philosophie tel qu'ils sont écrits aujourd'hui.

Une deuxième partie sous forme de table ronde autour d'un thème particulier du pilier concerné afin d'approfondir les réflexions.

Nous souhaitons donner une dimension transversale à chaque fois, introduire les dynamiques internes et les dynamiques externes pour chaque sujet ; être en capacité d'identifier / de construire une vision transversale.

Les élus valident cette proposition et demandent un calendrier à établir à partir de janvier. Il faudra veiller à mettre à disposition de chaque élu le document PADD et la synthèse des travaux : diagnostic, enjeux, PADD.

1. Budget primitif 2021

Rapporteur : M. Le Président

Le Budget Primitif 2021 s'inscrit dans la continuité du Débat d'Orientation Budgétaire 2021 du 14 Octobre 2020. Une différence sur les dotations aux amortissements et le résultat reporté (Investissement et Fonctionnement) qui sont légèrement supérieurs à ceux estimés lors du DOB.

FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
	DOB 2021	Projet de BP 2021
011 Charges à caractère général	30 000,00 €	30 000,00 €
012 Charges de personnel	115 000,00 €	115 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante	40 000,00 €	40 000,00 €
022 Dépenses imprévues	2 000,00 €	2 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €
042 dotations aux amortissements	30 000,00 €	31 000,00 €
TOTAL fonctionnement	217 000,00 €	218 000,00 €
Recettes		
002 Résultat reporté	40 000,00 €	40 162,96 €
participations	177 000,00 €	177 837,04 €
70878 - par d'autres redevables	0,00 €	0,00 €
TOTAL	217 000,00 €	218 000,00 €

INVESTISSEMENT		
Dépenses		
	DOB 2021	Projet de BP 2021
001 Deficit reporté	0,00 €	0,00 €
020 Dépenses imprévues	5 000,00 €	5 000,00 €
20 Immobilisation incorporelles	255 071,34 €	258 683,29 €
21 Immobilisations corporelles	5 000,00 €	5 000,00 €
TOTAL	265 071,34 €	268 683,29 €
Recettes		
001 - résultat d'investissement reporté	231 071,34 €	233 704,29 €
10_1068 Affectation de résultat - FCTVA	4 000,00 €	3 979,00 €
021 Virement section fonctionnement	0,00 €	0,00 €
013 Subventions d'investissement reçues	0,00 €	0,00 €
040 Opérations d'ordre (amortissement)	30 000,00 €	31 000,00 €
TOTAL	265 071,34 €	268 683,29 €

Bruno FOREL fait une lecture des différents tableaux et chiffres présentés. Il conclue que les chiffres sont en continuité du Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 14 Octobre dernier.

Luc PATOIS : 258000 euros sont prévus en étude et 233000 en report, faut-il investir ces sommes tant que l'on est sur un périmètre incomplet.

Bruno FOREL : C'est une appréciation personnelle. Nous avons fait le choix de poursuivre nos réflexions et notre travail même en l'absence du Pays Rochois. Cette affectation ne peut quoiqu'il en soit être réellement affectée ailleurs, le SCoT étant notre unique objet. Nous capitalisons sans appeler à de la participation auprès des EPCI en investissement.

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 2 DECEMBRE 2020

Syndicat Mixte du SCoT Cœur du Faucigny

Siège : 44 Place du Village - 74130 FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Sallet – 74250 FILLINGES

contact@coeurdufaucigny.com

Sébastien JAVOGUES : la communauté de communes Arve et Salève s'est posée la question du périmètre SCoT Cœur du Faucigny. Mais nous ne pouvons pas être dans l'attente du choix d'intégration du Pays Rochois. Notre priorité est de disposer d'un document de planification modernisé et mieux adapté à notre développement ; le SCoT historique Arve et Salève a plus de 10 ans. Notre meilleur levier est de poursuivre le travail engagé pour inciter le Pays Rochois à nous rejoindre. Sur l'aspect budgétaire ; c'est un investissement pour les années à venir y compris pour un élargissement futur du périmètre.

Le conseil syndical, à l'unanimité de membres présents approuve le Budget Primitif 2021.

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le
07/12/2020*

**2. Clef de répartition 2021
Rapporteur : M. Le Président**

Il est proposé la même répartition que celle évoquée lors du Débat d'Orientations Budgétaires du 14 Octobre dernier.

Communauté	Clef de répartition 2021 envisagée
4 Rivières	24 %
Vallée Verte	10 %
Arve et Salève	24 %
Faucigny Glières	42 %

Cette participation sera appelée sur l'article 74, « dotations subventions et participations »

Claude MARIOTTI souhaite connaître les modalités de calcul de la clef de répartition.

Guillaume DEGIULI précise que celle-ci est définie statutairement, Elle est composée en fonction de :

- La population D.G.F. : 50 %
- Le potentiel fiscal N – 1 : 50 %

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 2 DECEMBRE 2020

Syndicat Mixte du SCoT Cœur du Faucigny

Siège : 44 Place du Village - 74130 FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Sallet – 74250 FILLINGES

contact@coeurdufaucigny.com

Elle est présentée pour montrer les évolutions d'une année sur l'autre tenant compte de l'évolution du nombre des habitants du potentiel fiscal de chaque EPCI

Le conseil syndical, à l'unanimité de membres présents approuve la clef de répartition 2021 des communautés de communes membres.

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le
08/12/2020*

3. Date et lieu de la prochaine réunion du comité Syndical Rapporteur : La Présidence

Il est proposé que le prochain comité syndical du SCoT Cœur du Faucigny se déroule :

Le Mercredi 3 Mars à 19 h 00 sur le territoire de la Communauté de Communes des Quatre Rivières

(Sous réserve de disponibilité de la salle)

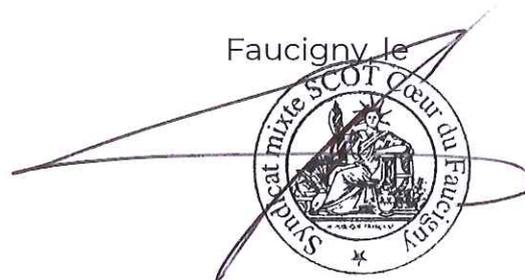
Le Comité Syndical du SCoT Cœur Du Faucigny en prend acte

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le
07/12/2020*

QUESTIONS ORALES

Néant

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour, Bruno FOREL, Président du SCoT cœur du Faucigny, lève la séance à 21 h 40



Bruno FOREL,
Président